

{Booklet Label}

# SUMAGIC®

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES  
COMMERCIAL  
POUR USAGE EN SERRE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF: UNICONAZOLE-P.....0,055%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

NUMERO D'HOMOLOGATION: 25781  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

Valent Canada Inc.  
3-728 Victoria Road South  
Guelph, ON N1L 1C6  
(519) 767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

CONTENU NET : 1 - 4 LITRES

## PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Enlever immédiatement le concentré par lavage de la peau ou des yeux.
- Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter la dérive.
- Après l'usage, se laver les mains et toute autre partie du corps exposée.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, porter des vêtements imperméables (par exemple une combinaison de Tyvek) avec un capuchon, un respirateur avec cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices et des bottes en caoutchouc.
- Ne pas pénétrer dans l'aire traitée au cours des 12 heures qui suivent le traitement. Sil'on doit pénétrer dans la zone avant le délai, porter des vêtements imperméables (par exemple une combinaison de Tyvek), un respirateur avec une cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc.

## DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Note pour le médecin: Renseignements d'urgence: composez le 1-800-892-0099.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **REMARQUES IMPORTANTES**

- SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est un régulateur de croissance extrêmement actif. Prendre des précautions exceptionnelles lorsqu'on mesure, dilue ou applique SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes. Une dose excessive du produit cause un important ralentissement de la croissance et des effets défavorables possibles sur la floraison, l'apparence de la plante et sa commercialité. Éviter la dérive sur les espèces non ciblées.
- Appliquer sur des plants en pleine croissance et bien arrosés. Ne pas mélanger avec des pesticides, des engrais ou des adjuvants.

#### **PRÉCAUTIONS**

- POUR USAGE EN SERRE SEULEMENT
- Ne pas appliquer SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes sur aucune culture vivrière ne figurant pas sur cette étiquette.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres et contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.
- Ne pas réutiliser la terre des plantes traitées avec SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes.
- Ne PAS utiliser sur les géraniums de Bickell (*Geranium spp.*).
- On recommande d'appliquer SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes le matin ou tard l'après-midi.
- SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes retarde l'allongement presque immédiatement après l'application. On peut souvent évaluer l'efficacité environ une semaine après le traitement.
- Pour les poinsettias et les chrysanthèmes seulement, si la réponse au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est inefficace après la première application dans les limites de la dose recommandée, répéter le traitement.

- Il est possible que les plantes réagissent différemment au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes, attribuable à la surface de la plante en rapport avec la surface du sol.
- Les températures extrêmes peuvent influencer la réaction des plantes à SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes. Dans les limites de la dose recommandée, il peut être nécessaire d'utiliser une dose plus forte lorsqu'il fait chaud que lorsque la température est basse.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

On peut utiliser le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes pour retarder la croissance des poinsettias, des chrysanthèmes, des lis Pâques, et espèces de géraniums et de plantes à massif. Diluer dans l'eau selon le mode d'emploi ci-dessous. Faire un traitement foliaire au moyen d'un pulvérisateur ordinaire. La dose efficace dépend grandement du volume d'application. Les doses recommandées se fondent sur un volume d'arrosage de 2 litres appliqué uniformément sur 10 mètres carrés de bêche. Pour de meilleurs résultats, on recommande une basse pression et de grosses gouttelettes.

La réaction des plantes au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes dépend grandement des facteurs cultureux et environnementaux, notamment le milieu de croissance, la gestion de l'eau / de l'engrais, la température, la lumière, les températures relatives du jour et de la nuit, la composition de la serre, et d'autres pratiques culturales. Les personnes qui utilisent SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes pour la première fois doivent traiter un petit nombre de plants à la plus faible dose recommandée et modifier ensuite la dose au besoin dans les limites de doses recommandées. En particulier, la température peut avoir un effet important sur la réaction à toutes les doses. Dans les limites des doses recommandées, il peut être nécessaire d'utiliser une dose plus forte lorsqu'il fait chaud que lorsque la température est basse.

Des essais avec le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes ont été entrepris sur un nombre limité de cultivars. On a déterminé que la réaction au régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est influencée par les antécédents génétiques. Les producteurs doivent limiter le premier usage du régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes à un nombre restreint de plants de chaque cultivar, avant d'adopter une pratique culturale selon les conditions particulières de croissance.

### **POINSETTIA**

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en pulvérisation foliaire lorsque les boutures atteignent 3,5 à 5,0 cm de longueur (environ 10 à 14 jours après le pincement). Utiliser 4 à 16 mL/L (2 à 8 ppm) et appliquer uniformément un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de planche de culture. On peut effectuer jusqu'à deux nouveaux traitements à intervalles de 7 jours jusqu'à l'obtention des caractéristiques de croissance voulues. Le traitement peut diminuer faiblement la taille et le diamètre des bractées, de sorte que le nombre de jours à la floraison peut être retardé. Un traitement tard en saison (après le début des journées courtes) peut avoir des effets négatifs sur la taille des bractées, la qualité des plants et la commercialité. **NE PAS APPLIQUER SUR DES POINSETTIAS APRÈS LE DÉBUT DES JOURNÉES COURTES.**

### **CHRYSANTHÈMES**

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en traitement foliaire 7 à 14 jours après le pincement, lorsque les boutures atteignent 3,8 à 5 cm de hauteur. Utiliser 10 à 20 mL/L (5 à 10 ppm) et appliquer uniformément un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de planche de culture. On peut effectuer un autre traitement 7 à 21 jours après la première application pour augmenter le taux de l'inhibition de la croissance. Deux applications peuvent être plus efficaces que la même quantité de produit appliqué dans un seul traitement. Alternativement, on peut appliquer une solution de 40 mL/L (20 ppm) dans un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de bêche, mais **NE PAS** répéter le traitement après une pulvérisation de 20 ppm.

### **LIS DE PÂQUES**

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en traitement foliaire lorsque les pousses atteignent 7,5 cm de hauteur. Utiliser 6 à 60 mL/L (3 à 30 ppm) et appliquer uniformément un volume de 2 litres par 10 mètres carrés de planche de culture. On peut effectuer un autre traitement de 3 à 5 ppm 2 à 3 semaines après le premier traitement de 3 à 5 ppm. **NE PAS** faire d'autres traitements après une pulvérisation de plus de 5 ppm. Éviter de traiter en fin de la saison. On n'atteindra pas la hauteur voulue après une application de SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes sur les lis de Pâques <<Nellie White>> cultivés selon un DIF de zéro ou négatif (les températures pendant le jour sont les mêmes ou plus basses que les températures pendant la nuit).

**REMARQUE :** Le traitement avec SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes peut diminuer la quantité d'eau nécessaire dans les lis de Pâques.

## ESPÈCES DE GÉRANIUMS ET DE PLANTES À MASSIF

**Appliquer en pulvérisation foliaire.**

**Espèces de géraniums et de plantes à massif pour lesquelles SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est acceptable, avec mention des restrictions.**

ESPÈCES-HÔTES	DOSE ACCEPTABLE (PPM UNICONAZOLE-P)*	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS ACCEPTABLES**	TEMPS ACCEPTABLE POUR APPLIQUER***
<b>PLANTES À MASSIF</b>			
Célosie ( <i>Celosia plumosa</i> )	2,5 à 10	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Coléus ( <i>Coleus</i> sp.)	5 à 10	Une	2 à 5 cm de hauteur
Impatiens ( <i>Impatiens walleriana</i> ou <i>I. balsamina</i> )	2,5 à 10	Deux	3 à 10 cm de hauteur
Tagète ( <i>Calendula officinalis</i> , <i>Tagetes erectus</i> , <i>T. patula</i> , et <i>T. signata</i> )	5 à 15	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Pansée ( <i>Viola wittrockiana</i> )	1 à 6	Une; si >3 ppm a été appliqué. Deux; les deux applications de 1 à 3 ppm.	3 à 5 cm de hauteur
Pervenche ( <i>Vinca minor</i> )	1 à 3	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Pétunia ( <i>Petunia hybrida</i> )	10 à 30	Une	2 à 5 cm de hauteur
Sauge ( <i>Salvia splendens</i> , <i>S. horminum</i> , <i>S. farinacea</i> , <i>S. coccinea</i> , et <i>S. sclares</i> )	1 à 10	Deux	3 à 10 cm de hauteur
Muflier des jardins ( <i>Antirrhinum majus</i> )	10 à 30	Une; si >15 ppm a été appliqué. Deux; les deux applications de 10 à 15 ppm.	5 à 10 cm de hauteur
Violette ( <i>V. tricolor</i> , <i>V. cornuta</i> , et <i>V. williamsii</i> )	1 à 5	Une	2 à 5 cm de hauteur
Géranium (Zonal: <i>Pelargonium hortorum</i> , et Lierre: <i>Pelargonium peltatum</i> )	2 à 4 si cultivées par semence; 2 à 8 si reproduction végétative	Deux	Utiliser 2 à 4 ppm sur les géraniums de semence lorsque les plants atteignent 5 à 16 cm de hauteur. Pour les géraniums de reproduction végétative, appliquer 2 à 8 ppm sur les boutures après que les racines sont établies.

\* SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est extrêmement actif à très faibles doses.

Les producteurs doivent faire attention de commencer par de faibles doses sur les jeunes pousses. N'appliquer qu'en pulvérisation foliaire.

\*\* Pour certaines cultures (tel qu'indiqué), on peut faire un deuxième traitement au besoin, mais il faut attendre 7 jours après le premier traitement.

\*\*\* Le temps propice au traitement était 5 à 16 cm de hauteur pour toutes les espèces de plantes à massif. Le temps recommandé dans cette colonne est fondé sur des données soumises. Cependant, le producteur ou détenteur d'homologation pourra restreindre davantage le temps d'application, mais seulement à l'intérieur de la fenêtre acceptable d'application.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Valent U.S.A. Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Valent U.S.A. Corporation ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Valent U.S.A. Corporation, Valent Canada, Inc., et Valent Professional Products de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

### **SEMIS DE TOMATES DE SERRE DESTINÉS AU REPIQUAGE SEULEMENT**

Les semis de tomates de serre destinées au repiquage sont typiquement cultivés à haute densité, ce qui limite la pénétration de la lumière dans le couvert végétal. Par conséquent, ces transplants ont souvent des tiges allongées et faibles qui peuvent être facilement endommagées. Cela peut entraîner des dommages importants aux transplants pendant l'expédition.

L'application de SUMAGIC

régulateur de croissance des plantes donnera lieu à des transplants compacte avec des tiges

plus épaisses qui sont moins susceptibles d'être endommagées pendant le transport.

- Faire une solution de 5 ml de SUMAGIC par Litre d'eau. Faire une seule application foliaire par cycle de culture, uniformément à un taux de 700 mL solution par mètre carré au stade 2 feuilles des semis de tomate, équivalent à 19 g m.a. / ha.
- Un délai de 100 jours avant la récolte doit être respecté

Cet usage est limité aux semis de tomates de serre destinés à être repiqués en plein champ.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

### **ENTREPOSAGE**

Conserver les pesticides dans leur contenant d'origine. Ne pas entreposer le produit concentré ou les solutions diluées dans un contenant de nourriture ou de boisson.

Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Conserver le récipient bien fermé. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer le produit dilué.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SUMAGIC® est une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation.



{Base Container Label}

**SUMAGIC®**

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES  
COMMERCIAL  
POUR USAGE EN SERRE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF: UNICONAZOLE-P.....0,055%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

NUMERO D'HOMOLOGATION: 25781  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

Valent Canada Inc.  
3-728 Victoria Road South  
Guelph, ON N1L 1C6  
(519) 767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

CONTENU NET : 1 - 4 LITRES

## **PRÉCAUTIONS**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Enlever immédiatement le concentré par lavage de la peau ou des yeux.
- Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter la dérive.
- Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, porter des vêtements imperméables (par exemple une combinaison de Tyvek) avec un capuchon, un respirateur avec cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices et des bottes en caoutchouc.

## **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Note pour le médecin: Renseignements d'urgence: composez le 1-800-892-0099.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

### **ENTREPOSAGE**

Conserver les pesticides dans leur contenant d'origine. Ne pas entreposer le produit concentré ou les solutions diluées dans un contenant de nourriture ou de boisson. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Conserver le récipient bien fermé. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer le produit dilué.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SUMAGIC® est une marque déposée de Sumitomo Chemical Corporation.